

SAS d'Avocats Inter Barreaux 2 rue Alfred Bastin – C.S. 30052 74102 ANNEMASSE CEDEX

Tél: 04.50.37.27.34 - Fax: 04.50.37.79.36

Vente aux enchères publiques en UN LOT
D'UN APPARTEMENT
sis à EVIAN LES BAINS (Haute-Savoie)
43 Quai Paul Léger
MISE A PRIX : 106.500 Euros

ADJUDICATION fixée au VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à 15 heures, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains, au Palais de Justice de ladite ville, 10 rue de l'Hôtel Dieu.

DESIGNATION DES BIENS:

SUR LA COMMUNE d'EVIAN LES BAINS (Haute-Savoie),

Dans un immeuble collectif dénommé "LES CLARINES" sis 43 Quai Paul Léger, figurant au cadastre à la section AL numéro 393, à savoir :

- le lot n°1: une cave n°1 située au sous-sol de l'immeuble au Nord-Est avec les 17/1.000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier
- le lot n°7: un garage n°7 situé au sous-sol de l'immeuble, à l'Est sous la terrasse avec les 45/1.000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier
- le lot n°8: un appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, composé d'une entrée, WC, cuisine, salle d'eau-WC, deux chambres, salle à manger, salle de séjour ainsi que la jouissance exclusive d'une terrasse au Nord du terrain et à l'Est avec les 240/1.000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier

La surface Loi Carrez de l'appartement est de 103,72 m².

Le bien mis en vente est actuellement occupé par avoir de la propriétaire des lots.

En application de l'<u>article L. 173-2 du Code de la construction et de l'habitation</u>, dans ses dispositions issues de la <u>loi n° 2021-1104 du 22 août 2021</u> portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et de l'article R. 126-24 du même code, un <u>arrêté du 22 décembre 2021</u> précise les mentions à faire

figurer, à compter du 1er janvier 2022 en France métropolitaine, sur les annonces immobilières des biens immobiliers ne respectant pas l'obligation du premier alinéa de l'article L. 173-2, c'est-à-dire dont la classe est F ou G au sens de l'article L. 173-1-1 du même code.

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site <u>www.mermet-associes.com</u> (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "LES CLARINES", représenté par son syndic la société AZUR IMMOBILIER, dont le siège social est situé La Rose du Vent du Pré – 74360 ABONDANCE, ayant la SAS MERMET & ASSOCIES représentée par Maître Géraldine GARDILLOU, pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé le 08 avril 2024 sous le n°24/00030.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Thonon-les-Bains, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de **10.650 Euros** en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de THONON LES BAINS ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Commissaires de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (tél : 04.50.49.20.80) LE **VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024 DE 14H30 A 15H30**.

Pour tous renseignements s'adresser à la SAS MERMET & ASSOCIES, avocats, 2 rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE. Tél: 04.50.84.42.43 — meister@avocat-leman.com (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents disponibles et téléchargeables sur le site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères) et sur le site https://avoventes.fr/